

Département de la Drôme
Commune de Mérindol les Oliviers
**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

~~~~~

**Séance du 22 mai 2026**

Cédric CHAMPEAU, Maire, Béatrice MATHON, Arnaud LOROTTE de BANES, Amandine JOLY, adjoints, Laurent BOUKHALFA, Cécile BROUILLET, Sylvain BROUILLET, Françoise CHAIZE-NOGIER, Arnaud CLEMENT, Andréa GRAYLEN, Emeric JOLY, conseillers,

Secrétaire de séance : Cécile BROUILLET

La séance est ouverte à 18h30.

**1/ Demande d'échange de parcelles privées / communales à la demande d'un administré**

Le Maire expose au Conseil municipal une demande d'échange de parcelles à la demande d'un administré :

En effet, le demandeur a récemment fait intervenir un géomètre pour réaliser un relevé d'arpentage dans sa propriété. A la suite de celui-ci, il apparait que certaines de ses parcelles privées contiennent des portions de voies communales.

En effet, la parcelle cadastrée section B n°1101 contient environ 288m<sup>2</sup> sur le chemin communal goudronné de Vieux Village. De la même manière les parcelles section B n°131, 132, 133, 136 et 1125 contiennent quant à elle environ 81 m<sup>2</sup> sur le chemin Vieux de Valence.

Aussi, il propose à la commune ces parcelles privées représentant 369m<sup>2</sup> en échange d'un petit chemin communal enclavé au sein de sa propriété au vieux village pour une superficie de 122m<sup>2</sup> environ. Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'échange et précise que tous les frais de bornage et notariés seront à la charge du requérant

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention,

**ACCEPTE** de procéder à l'échange sollicité par le requérant aux conditions susvisées.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents liés à cette décision,

Questions diverses :

- /

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Cédric CHAMPEAU, Maire lève la séance à 20h55.

*Vu pour être affiché le 22 mai 2026.*

*Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Fait à Mérindol les Oliviers, le 23 mai 2026.

Le Maire,

Cédric CHAMPEAU

